



## Déclaration UNSA EDUCATION au CTSD du 12 février 2016

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Nous voici enfin réunis pour le premier CTSD de carte scolaire sous l'ère de la convention-moratoire. De fait, puisque ce CTSD a lieu, ce ne sont pas les élus locaux qui vont ouvrir ou fermer des postes comme certains l'annonçaient. Cette instance conserve bien toute sa légitimité.

Notre dotation pour 2016 est équivalente à celle actuelle. Dans le contexte démographique de notre département, c'est un point positif pour l'existence de la convention. Sans cette dernière, la baisse prévue de 360 écoliers à la rentrée aurait inévitablement entraîné un nombre important de retraits de postes. Les prévisions pour les rentrées 2017 et 2018, respectivement de -302 et -220 écoliers (voir les notes statistiques n° 19-15 de l'académie de Clermont-Ferrand) renforcent l'aspect protecteur de la convention. L'après-convention risque par contre d'être plus compliquée à moins de savoir bien négocier comme le Cantal est en train de le faire.

Nous constatons sur les documents fournis pour ce CTSD que beaucoup d'écoles citées (nous en comptons au moins 25) n'auront aucune mesure de carte scolaire. L'administration met simplement en exergue la prise en compte effective des enfants de 2 ans pour maintenir des classes ouvertes. Pour nous, il n'y a rien d'exceptionnel à cela : ces élèves existent et sont scolarisés. Nous regrettons par contre que les 2 ans ne soient pas comptabilisés dans d'autres écoles pour ouvrir des classes, même lorsqu'un projet d'accueil est rédigé. La scolarisation se fait alors au bon vouloir des équipes en place et au détriment de la qualité. Par endroit, c'est l'enseignement privé qui va accepter les 2 ans que l'école de la République ne peut scolariser. Nous vous demandons de compter les 2 ans sur tout le territoire.

Nous souhaitons enfin attirer l'attention du CTSD sur la situation de Brioude. La municipalité a décidé une restructuration qui conduira à terme à deux groupes scolaires au lieu des six écoles actuelles. L'administration s'est engagée à geler les postes le temps de cette restructuration. Mais la période de travaux doit être préparée avec intelligence. L'idée de déménager l'école élémentaire Jules Ferry dans les locaux de l'école Jean Pradier élémentaire à la rentrée prochaine est une aberration. Il y a là une totale contradiction avec la décision de supprimer le groupe scolaire Jean Pradier au prétexte que ce lieu ne pouvait accueillir 12 classes, même avec des travaux. En effet, le groupe scolaire Jean Pradier en l'état actuel pourrait accueillir 14 classes à la prochaine rentrée si ce projet allait à son terme ! D'autres solutions existent, notamment sur la cité scolaire Lafayette ou sur l'école Victor Hugo, et doivent être étudiées. Pour les personnels, pour les élèves, pour la sécurité, pour le maintien de bonnes conditions de travail, la période de travaux doit être mûrement réfléchie. Nous demandons que ce dossier soit étudié lors du prochain CHSCT.

Le représentant UNSA Education au CTSD :  
Didier FABRE